

Le SNEP se déclare opposé aux modifications de quotas de diffusion radiophonique

Le Syndicat national de l'édition phonographique (Snep) s'est déclaré opposé à l'amendement au projet de loi sur la communication audiovisuelle destiné à moduler les quotas de chansons françaises à la radio en fonction du format de la radio (v.LP n° 169-I, p. 18). Hervé Rony, directeur général du SNEP, craint notamment que la diffusion de ?nouveaux talents? ou de ?nouvelles productions? incite les radios à diffuser les nouveautés d'interprètes reconnus au détriment de jeunes artistes. Ce projet de réforme doit faire l'objet d'une seconde lecture devant le Sénat les 16 et 17 mai prochains.